



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Séance du Conseil Municipal du 25 juin 2020



Le Budget Primitif

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Le budget est construit sur le respect de 5 principes qui font l'objet d'un contrôle budgétaire exercé par le préfet en liaison avec la Chambre Régionale des Comptes (CRC) :

- Le principe d'**annualité** qui exige que le budget soit défini pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre. Chaque collectivité adopte son budget pour l'année suivante avant le 1er janvier, mais un délai leur est laissé par la loi jusqu'au 15 avril de l'année à laquelle le budget s'applique, ou jusqu'au 30 avril, les années de renouvellement des assemblées locales.

Toutefois, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'aménagement des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales assouplit fortement ce principe en élargissant les mécanismes de pluri annualité.

- Le principe de l'**équilibre réel** qui implique l'existence d'un équilibre entre les recettes et les dépenses des collectivités, ainsi qu'entre les différentes parties du budget (sections de fonctionnement et d'investissement).
- Le principe d'**unité** qui suppose que toutes les recettes et les dépenses figurent dans un document budgétaire unique, le budget général de la collectivité. Toutefois, d'autres budgets, dits annexes, peuvent être ajoutés au budget général afin de retracer l'activité de certains services. Ainsi le budget du centre d'action sociale est annexé au budget général de la commune.
- Le principe d'**universalité** qui implique que toutes les opérations de dépenses et de recettes soient indiquées dans leur intégralité et sans modifications dans le budget et que les recettes financent indifféremment les dépenses. Il s'agit de l'universalité des recettes et cela rejoint l'exigence de sincérité des documents budgétaires ;
- Le principe de **spécialité des dépenses** qui consiste à n'autoriser une dépense qu'à un service et pour un objet particulier. Ainsi, les crédits sont affectés à un service, ou à un ensemble de services, et sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature ou selon leur destination.

Conformément au **rapport d'orientation budgétaire** qui vient de donner lieu à un **débat au conseil municipal**, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du code général des Collectivités Territoriales.

Sommaire

1. Balance budgétaire communale 2019

2. Contexte général et grands équilibres

- 2.1. Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire
- 2.2. Des taux d'impositions locales inchangés
- 2.3. Présentation globale du budget primitif 2020

3. La section de Fonctionnement

- 3.1. Les recettes de fonctionnement
- 3.2. Les dépenses de fonctionnement

4. La section d'Investissement

- 4.1. Les recettes d'investissement
- 4.2. Les dépenses d'investissement

5. Situation de la dette

1. Balance budgétaire communale 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 10 227 855,66 € 9 241 306,00 € sans le prélèvement	Prévu : 10 227 855,66 €
Réalisé : 8 972 132,50 € Soit 97,09 %	Réalisé : 10 802 115,59 € Soit 105,61 %
Excédent de fonctionnement : 1 829 983,09 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Prévu : 5 851 941,35 €	Prévu : 5 851 941,35 € 4 865 391,69 € sans le prélèvement
Réalisé : 4 723 169,22 € Soit 80,71 %	Réalisé : 4 332 775,90 € Soit 89,05 %
Déficit d'investissement : 390 393,32 €	

RESTES A REALISER (RAR)	
Dépenses	Recettes
831 818,00 €	366 437,00 €
Résultat : - 465 381,00 €	
Résultat total de la section d'investissement : - 390 393,32 – 465 381,00 = - 855 774,32 €	

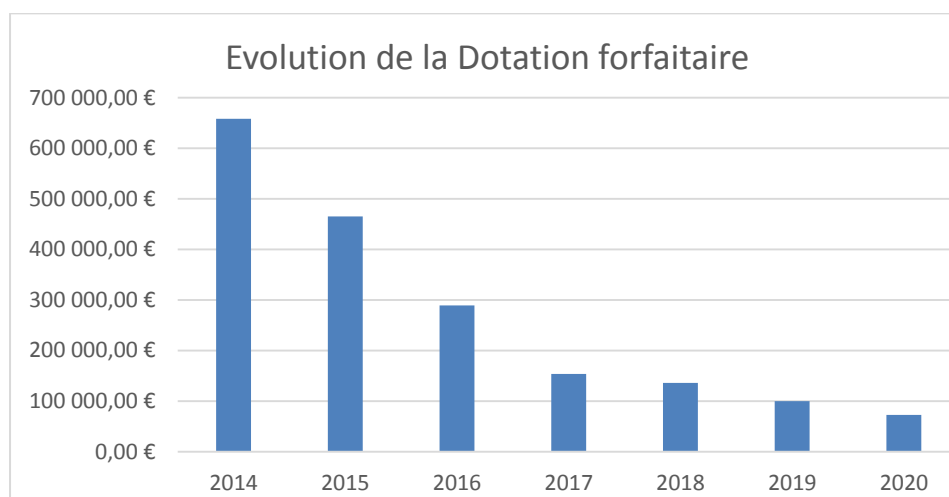
Excédent de fonctionnement capitalisé au BP 2020
<u>855 774,32 €</u>

Excédent de fonctionnement reporté au BP 2020
<u>974 208,77 €</u>

2. Contexte général et grands équilibres

2.1 Rappel des enjeux évoqués dans le rapport d'orientation budgétaire:

Le budget communal 2020 s'inscrit toujours dans un contexte de diminution constante des dotations de l'Etat, conséquence directe des engagements budgétaires de la France vis-à-vis de l'Union Européenne en vue de la réduction du déficit et de la dette publique. La dotation globale de fonctionnement diminue encore, sous l'effet de la péréquation.



La préservation de la section de fonctionnement reste à nouveau un enjeu fondamental pour 2020 et les années à venir, afin de préserver les capacités d'épargne et d'investissement de la Commune.

L'augmentation rapide de la population et des besoins liés entraîne une nécessité de mise à niveau constante et continue des équipements du territoire.

Le contexte d'incertitude fiscale lié à la suppression de la taxe d'habitation et à la refonte de la fiscalité locale rend difficile la visibilité à moyen terme, même si les impacts financiers de l'intercommunalité tendent à se stabiliser après des exercices 2017 et 2018 influencés par la création de la Communauté Urbaine puis de la Métropole.

Le budget 2020 poursuit l'effort d'amélioration de l'épargne brute de la commune, constaté depuis 2017, afin de contrer l'« effet de ciseau » induit par une augmentation des charges plus rapide que celle des recettes en raison de la croissance démographique.

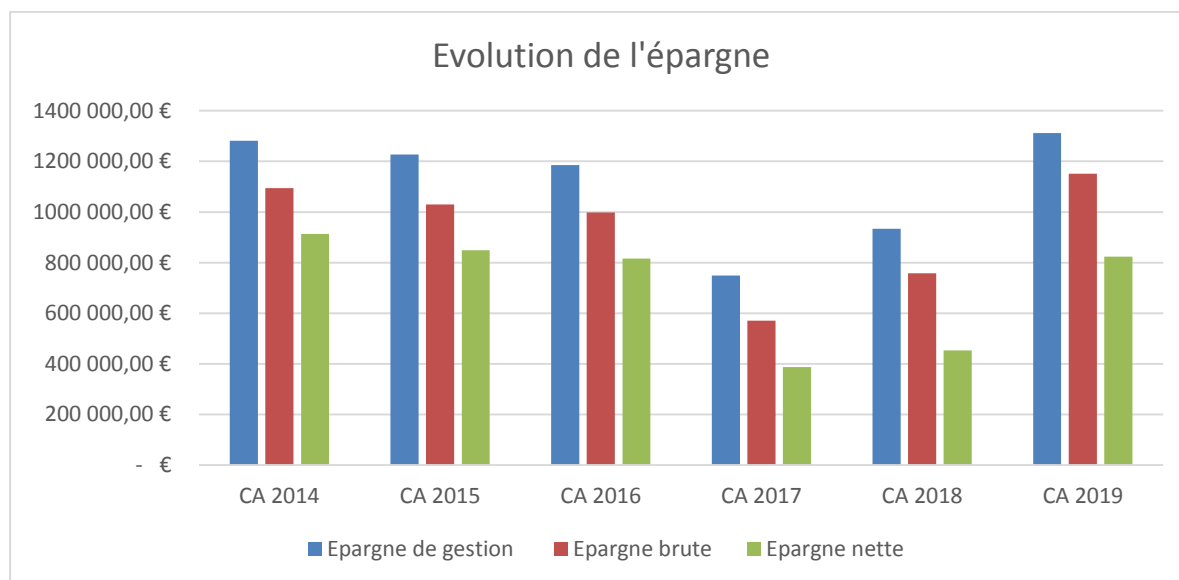
La reprise de la dynamique fiscale en 2018 et 2019, sans augmentation des taux, ainsi que les efforts de maîtrise de la gestion de la dépense publique doivent permettre de continuer ce cycle d'amélioration de l'épargne.

Après deux exercices marqués par des investissements importants et la fin de la mandature 2014-2020, le budget 2020 doit incarner un budget de transition et de mise en place des investissements de demain.

Il permet néanmoins de dégager une marge de manœuvre précieuse en investissement, et le financement, outre des équipements des services et des écoles, de l'extension du cimetière, et une première phase de mise aux normes et modernisation de Sémaphore ainsi que diverses études qui prépareront certaines des opérations d'aménagement projetées au cours du mandat.

Enfin, il est bien évidemment largement impacté par les conséquences de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et notamment celles du confinement national. Le budget 2020 apparaît donc comme exceptionnel en termes de fonctionnement, les montants de dépenses et de recettes étant bouleversés.

Il est à noter que si l'épargne communale tendait à se dégrader jusqu'en 2017, la situation est en nette amélioration. Il convient de maintenir ce cap pour envisager les investissements nécessaires sur la prochaine mandature pour notre territoire.



1.1 Des taux d'impositions locales inchangés :

Comme indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, le budget 2020 ne prévoit pas d'augmentation des taux d'impositions locales.

En 2020, les taux s'établiront donc comme suit :

Taxe Foncière sur le bâti	15,63 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	106,77 %
Taxe d'Habitation	figé à 16,84 %
<i>(Dans le cadre de sa suppression progressive, et qui sera effective en 2021, Il est rappelé que les communes ne peuvent pas modifier le taux de la TH en 2020)</i>	

1.2 Présentation globale du budget primitif 2020

(voir tableau suivant)

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	2 569 912,00	002	Excédent 2019 reporté	974 208,77
012	Charges de personnel	4 975 000,00	013	Atténuation de charges	91 000,00
014	Atténuation de produits	40 000,00	70	Produits des services, dom	1 265 840,00
022	Dépenses imprévues	0,00	73	Impôts et taxes	6 637 960,00
65	Autres charges de gestion	602 886,00	74	Dotations, subventions	599 083,00
66	Charges financières	227 980,00	75	Autres produits de gestion	182 070,00
67	Charges exceptionnelles	95 000,00	76	Produits financiers	19 591,00
042	Opérations d'ordre de transfert	500 105,00	77	Produits exceptionnels	75 000,00
023	Virement section investissement	868 389,77	042	Opérations d'ordre de transfert	34 520,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 879 272,77	TOTAL FONCTIONNEMENT		9 879 272,77

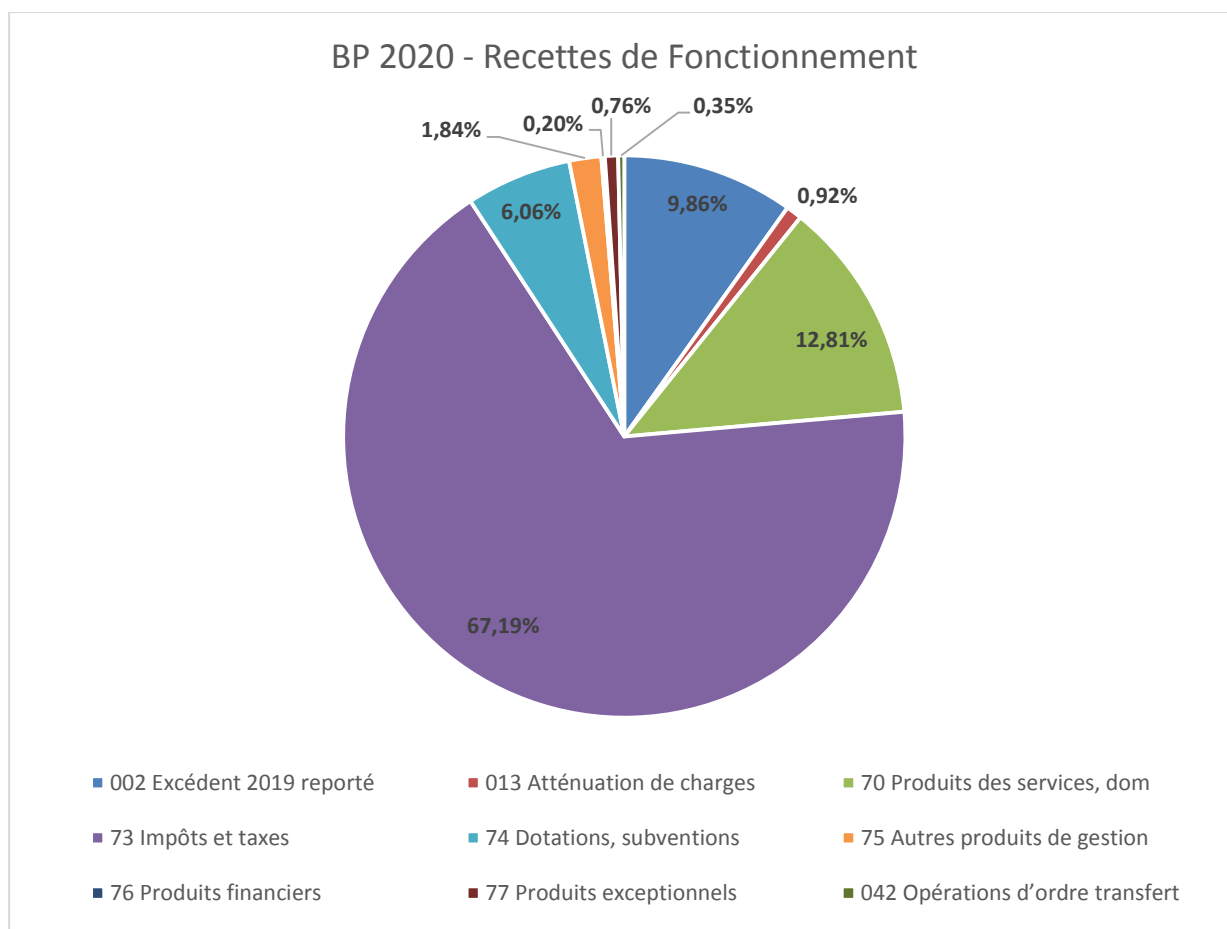
Chap	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits	Chap	Recettes	Restes à réaliser	Crédits
				021	Virement section de Fonct.		868 389,77
001	Résultat Invest 2019 reporté		390 393,32	001	Résultat Invest 2019 reporté		0,00
				1068	Excédent de Fonct. 2019 capitalisé		855 774,32
16	Emprunts et dettes assimilées		300 840,00	024	Produits des cessions		171 000,00
20	Immobilisation incorporelles	9 000,00	108 900,00	10	FCTVA		629 830,00
204	Subventions équipement versées	124 250,00	96 104,00	10	Taxe Aménagement		30 000,00
21	Immobilisations corporelles	212 218,00	1 585 202,77	13	Subventions investissement reçues	366 437,00	124 633,00
23	Immobilisations en cours	24 090,00	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
27	Autres immobilisations financ.		152 731,00	204	Subventions équipement reçues		0,00
Op11	Sémaphore		0,00	21	Immobilisations corporelles		0,00
Op17	La Prade	462 260,00	56 490,00	23	Immobilisations en cours		0,00
				27	Immobilisations financières		10 830,00
040	Opérations d'ordre de transfert		34 520,00	040	Opérations d'ordre de transfert		500 105,00
041	Opérations patrimoniales		20 000,00	041	Opérations patrimoniales		20 000,00
Total		831 818,00	2 745 181,09			366 437,00	3 210 562,09
TOTAL INVESTISSEMENT		3 576 999,09		TOTAL INVESTISSEMENT		3 576 999,09	

2. La section de Fonctionnement

La section de Fonctionnement du budget 2020 s'équilibre à hauteur de **9 879 272 ,77 €**.

Chap	Dépenses	Crédits	Chap	Recettes	Crédits
011	Charges à caractère général	2 569 912	002	Excédent 2019 reporté	974 208,77
012	Charges de personnel	4 975 000	013	Atténuation de charges	91 000
014	Atténuation de produits	40 000	70	Produits des services, dom	1 265 840
022	Dépenses imprévues	0	73	Impôts et taxes	6 637 960
65	Autres charges de gestion	602 886	74	Dotations, subventions	599 083
66	Charges financières	227 980	75	Autres produits de gestion	182 070
67	Charges exceptionnelles	95 000	76	Produits financiers	19 591
042	Opérations d'ordre transfert	500 105	77	Produits exceptionnels	75 000
023	Virement section investissement	868 389,77	042	Opérations d'ordre transfert	34 520
TOTAL FONCTIONNEMENT		9 879 272,77	TOTAL FONCTIONNEMENT		9 879 272,77

2.1 Les recettes de fonctionnement :



Les recettes de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 002 – excédent de fonctionnement reporté : 974 208,77 €**

Il s'agit de la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2019, l'autre partie étant capitalisée pour équilibrer le déficit d'investissement 2019 (voir recettes d'investissement compte 1068).

❖ **Chapitre 013 – atténuation de charges : 91 000 €**

Il s'agit des remboursements de salaires versés par l'assurance risques statutaire ou la sécurité sociale, dans le cadre des arrêts maladies, maternité ou accident du travail. Leur estimation est difficile car liée à des paramètres non maîtrisables. Bien que cette recette reste aléatoire, un montant supérieur au budget 2019 est inscrit, qui reste en-dessous de la moyenne des réalisés de 2016 à 2019 (123 198 €).

❖ **Chapitre 70 – produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 265 840 €**

Ce chapitre fait partie des deux chapitres les plus impactés par la Covid-19, avec le chapitre 75 qui sera décrit ci-dessous. Il est constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Concession de cimetière	10 000	+0.0 %	
Produits des services culturels (Ecole de Musique, saison Culturelle et festival)	300 000	-14,3 %	Baisse des recettes de près de 15% sur la totalité, avec toutefois une hausse de 25 % pour le seul Festival est prévue
Produits des services à caractère social (RAMPE et structure multi-accueil « Ile aux Câlines »)	274 000	-7,1 %	Baisse des recettes des familles.
Produits des services périscolaires (ALSH, garderie) et de restauration scolaire	361 250	-19,8 %	Effets Covid-19.
Remboursement par Clermont Auvergne Métropole dans le cadre des conventions de mutualisation et de mise à disposition (espaces verts sur voirie, viabilité hivernale)	318 340	+10 %	Il s'agit d'un remboursement au réel des charges liées à l'exercice de la compétence par la Commune, imputée sur l'attribution de compensation. Intégration de la viabilité hivernale en 2019.
Redevance d'occupation du domaine public	1 250	+0,0%	Numericable occupation local Ecole Jules-Ferry.
Autres recettes	1 000	+0,0%	Remboursements de charges, vente de livres etc.
Total général chapitre 70	1 265 840	-9,4 %	Baisse inévitable des recettes en lien avec le Covid19 (arrêt d'exploitation des services et reprise très progressive).

❖ **Chapitre 73 – impôts et taxes : 6 637 960 €**

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Recettes des impositions directes locales	5 395 080	+2,1 %	Les bases prévisionnelles ont été notifiées le 16 mars dernier.
Attribution de compensation	798 592	-3,6 %	Montant déterminé à la suite de l'évaluation des charges transférées lors de la création de Clermont Auvergne Métropole et du coût des services communs (ADS, etc.) et réajusté en Conseil Communautaire avec l'intégration des bilans annuels. Pour rappel, l'AC en 2016 s'établissait à 1,6 M€.
Dotation de solidarité communautaire	219 095	+0,0 %	Son montant reste identique à celui perçu en 2019.
FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources)	26 193	+0,0 %	Il s'agit de la compensation pour perte de recettes occasionnée par la réforme de la taxe professionnelle.
Taxe additionnelle aux droits de mutation	180 000	+0,0 %	Recette dynamique en lien avec la reprise du marché de l'immobilier. Estimation budgétaire à la hausse mais prudente qui reste en deça du niveau du réalisé 2018.
Droits de places	14 000	-30 %	Recettes impactées par la Covid-19 (marché hebdomadaire)
Taxe sur la publicité extérieure	4 000	+0,0%	Hausse du montant par rapport au réalisé antérieur.
Total général chapitre 73	6 637 960	+6,6 %	Augmentation des ressources majoritairement liée au dynamisme des bases fiscales.

❖ **Chapitre 74 – dotations, subventions et participations : 599 083 €**

Impacté directement par la baisse de la dotation forfaitaire par l'Etat, ce chapitre prévoit une augmentation en trompe-l'œil de 4,9 % par rapport puisqu'il intègre la Dotation de Solidarité Rurale (76 611 €) qui n'était inscrite au budget primitif 2019.

En comparant avec l'ensemble des crédits 2019 du chapitre 74, le BP 2020 enregistre une baisse de 6,4 %.

Hormis le financement de la saison culturelle par la DRAC qui passe de 65 à 50 000 €, les autres financements publics et privés dans le domaine culturel (Etat, Région, Département, CAM...) se maintiennent à leur niveau de 2019.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Dotation forfaitaire	72 751	-27 %	En baisse constante (voir tableau récapitulatif en début de rapport) et dépassée pour la 1 ^{ère} fois par la DSR (voir ci-dessous). Elle a été divisée par 10 depuis 2013 !
Dotation de solidarité rurale	76 611	+3,7%	Notifiée et donc inscrite cette année au budget primitif.
Autres participations de l'Etat	50 000	-33,3 %	Arrêt de l'aide aux contrats aidés (prévu - 10 000 €) et baisse du

			soutien de la DRAC pour la saison culturelle (de 65 à 50 000€).
Subventions de la Région	45 000	-0,0 %	Soutien financier de la Région pour la saison culturelle et le festival dans le cadre de la scène conventionnée.
Subventions du Département	52 500	+0,0 %	Le soutien du Conseil Départemental en matière culturelle est maintenu (école de musique 14 000 €, saison culturelle 29 000 € et festival 9 500€).
Subvention Clermont Auv. Métropole	70 000	+0,0 %	Soutien financier maintenu en matière culturelle (convention cadre avec Sémaphore 35 000€, résidences d'artistes 15 000€ et festival 20 000€).
Autres organismes	49 733	-1,2 %	Partenariat Crédit Mutuel 15 000€, Sacem 4 000 €, Fondation Michelin 25 000 €, auxquels s'ajoutent remboursement de frais de transports piscine par le SMTC 3 400 €, remboursement d'intérêts par Trisomie 21, en baisse avec 2 333 €.
Communes membres	30 000	+7,1 %	Remboursement de Blanzat, Châteaugay, Durtol et Nohanent d'une quote-part de charges de fonctionnement de l'école de musique.
Etat – compensations au titre des exonérations de taxes locales (TF, TH...)	152 488	+9,1 %	Notifiées le 16 mars dernier, avec les bases prévisionnelles.
Total général chapitre 74	599 083	+4,9 %	Baisse liée à la diminution des dotations de l'Etat et à une inscription budgétaire à la baisse de la subvention DRAC. A noter l'augmentation des partenariats privés.

❖ **Chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 182 070 €**

Il s'agit des revenus des immeubles, notamment constitués du revenu des logements communaux, du loyer du site du Pôle de Proximité de Clermont Auvergne Métropole, de la régie publicitaire du magazine municipal mais dont les principaux crédits sont issus des locations de salles du Domaine de la Prade ou Sémaphore, très impactés cette année par les conséquences de la Covid-19, bien plus durement que la chapitre 70.

Ce chapitre est principalement constitué des produits suivants :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Locations Sémaphore	15 000	-75,00 %	Chute des locations –Covid-19.
Locations Domaine de la Prade	65 000	-75,00 %	Chute des locations –Covid-19.
Locations Salle des fêtes	5 000		Nouvelle recette mais déjà impactée par la Covid-19.
Parking communal Impasse du Pont	2 800	+0,0%	
Bail du site du Pôle de Proximité avec Clermont Auvergne Métropole	19 590	+0,0%	
Bail commercial La Poste	4 900	+0,0%	
Bail SISPA rue des Farges	9 800	+22,5 %	Revalorisé en 2019.
Régie publicitaire magazine municipal	15 000	-6,3 %	Revu à la baisse au vu du réalisé.

Remboursement charges de la Ville par le CCAS	19 800		Nouvelle recette (DCM 170120).
Autres recettes dont logements communaux	25 180	+0,0%	Dont une baisse des recettes de location de la salle Prugnard.
Total général chapitre 75	182 070	-54,2 %	Intégration de recettes nouvelles mais effets négatifs importants de la Covid-19.

❖ **Chapitre 76 – produits financiers : 19 591 €**

Ce chapitre prévoit l'intégration des montants issus de la convention de remboursement de dette signée avec Clermont Auvergne Métropole le 15 novembre 2017 relative à la quote-part d'intérêts d'emprunt liée aux compétences transférées.

❖ **Chapitre 77 – produits exceptionnels : 75 000 €.**

Ce chapitre est alimenté principalement par des recettes liées aux remboursements des assurances suite à divers sinistres (10 000€) mais également des annulations de mandats sur des écritures passées lors d'exercices antérieurs (65 000€), dont 55 000 € relatifs à des régularisation des achats de remplacement d'équipements effectués après le sinistre de l'école de musique en 2017.

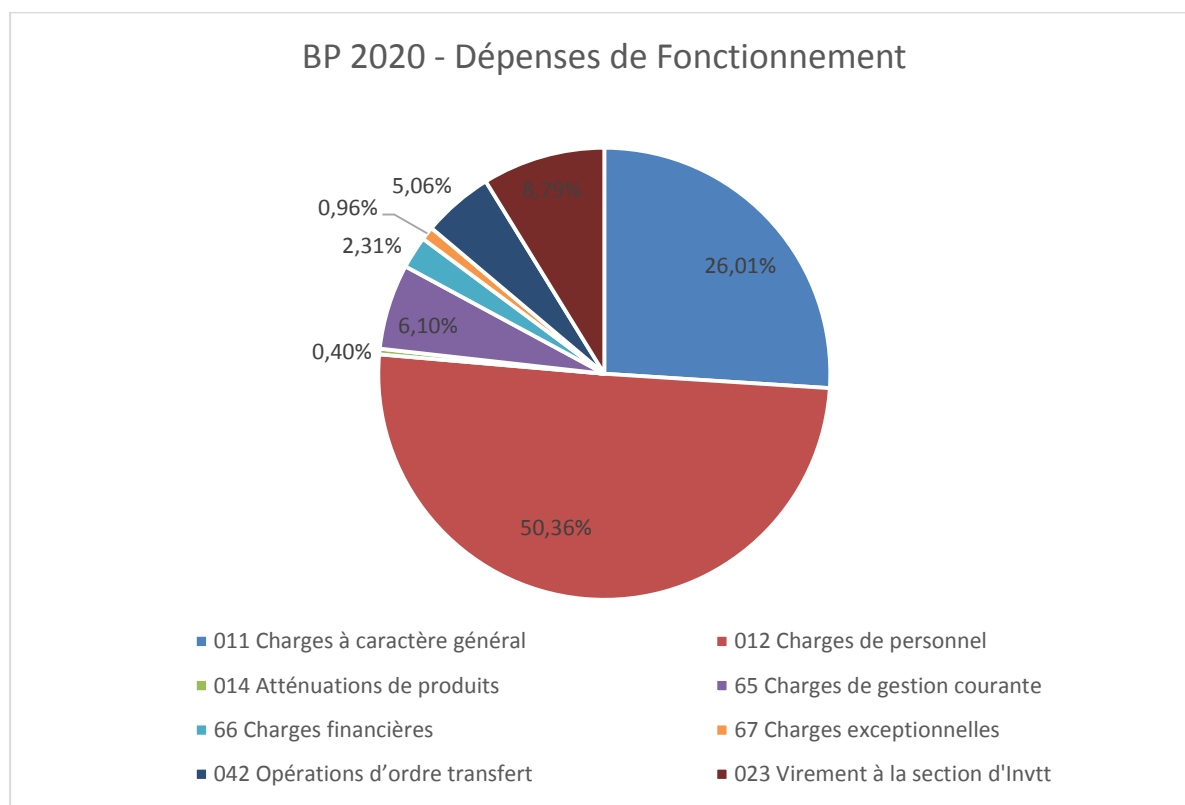
Il pourra également intégrer, uniquement en réalisation en cours d'exercice au compte 775, les cessions d'immobilisations qui sont inscrites au budget au chapitre 024, recette d'investissement prévue mais non exécutée.

❖ **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 520 €.**

Le même montant est inscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040. Il s'agit de l'amortissement des subventions transférables reçues au titre de dépenses d'investissement.

3.2 Les dépenses de fonctionnement :

Comme évoqué dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte d'augmentation de la population et des besoins liés, reste toujours un enjeu primordial.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

❖ **Chapitre 011 – charges à caractère général : 2 569 912 €.**

La commune continue le travail de fond qui est mené pour contenir l'évolution de ces charges et présente un budget en baisse qui vient illustrer cette maîtrise, malgré la reprise de l'inflation.

De nouvelles directives comptables de la Trésorerie continuent de modifier la lecture de ce chapitre, notamment avec le transfert des droits Sacem/Sacd sur les manifestations au chapitre 65 et le transfert du compte 6232 au compte 6042 des charges liées aux contrats des spectacles de Sémaphore (saison culturelle et festival notamment) et des dépenses liées aux séminaires et formations organisés par Cébazat événements au Domaine de la Prade.

La chapitre 011 est impacté par les conséquences de la crise sanitaire liée au virus de la Covid-19, au niveau des dépenses de fluides et des activités courantes de tous les services, tant en période de confinement que de reprise progressive d'activités, avec notamment les services Culture (locations, communications...), Petite Enfance, Enfance Jeunesse (alimentation notamment) et Cébazat événements (locations de salles).

Ce chapitre est constitué notamment des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Achats de prestations de services 6042	456 000	-15,6 %	Les prestations refacturées de Cébazat Evènements sont en baisse de + de 75 %, tandis que les frais de spectacles de la saison culturelle et du festival sont maintenus pour sécuriser les engagements ainsi que les subventions et participations financières de nos partenaires.
Dépenses de fluides et d'énergie 60611, 60612, 60618, 60621, 60622	372 700	-13,9%	Sont concernées : <ul style="list-style-type: none"> - dépenses d'eau (60 000€) - d'électricité (170 000 €), - de gaz (110 000€), - de combustibles (7 700€) - de carburants (25 000€). <p>Ces dépenses, qui sont gérées en offres de marché, sont impactées par la Covid-19.</p>
Alimentation 60623	172 150	-22,8 %	Poste très impacté par la Covid-19. Un marché d'approvisionnement en denrées alimentaires est en projet.
Fournitures diverses et petits équipements 60628, 60631, 60632, 60633, 60636, 6064, 6068	317 646	+7,6 %	Malgré le travail de maîtrise de ces dépenses par les services, une hausse des achats de fournitures notamment en lien avec la crise sanitaire.
Affranchissement 6261	24 675	-0,2 %	Maîtrise liée une communication de plus en plus dématérialisée.
Frais de télécommunications 6262	76 945	+29,2 %	Ce poste est intégralement sous offres de marché mais le passage en 2019 de la téléphonie fixe en technologie Centrex, plus moderne, induit un coût supplémentaire. Ce dispositif a notamment permis la continuité technique des services publics pendant le confinement
Bâtiments 615221	41 200	+20,5 %	Une enveloppe revue à la hausse, avec 7 000 € prévus spécifiquement pour la restauration de certains éléments de patrimoine de la ville (croix)
Contrats prestations de services et locations, contrats de maintenance, honoraires etc. 611, 6125, 6135, 614, 61521, 61551, 61558, 6156, 6182, 6188, 6226, 6228	485 502	-8,8 %	Ce poste regroupe les prestations de services diverses (ex : fourrière animale, prestations informatiques, locations de matériels y compris saison culturelle, véhicules en leasing, numérisation registre état civil, analyse des repas de la cantine, les frais notariés, prestation de traitement des déchets etc.) mais également les locations et les prestations de service extérieures des services impactés par la Covid-19 (Culture, Petite Enfance et Enfance jeunesse notamment).

Primes Assurances 6161, 6168	122 000	+0,0 %	La responsabilité civile de la Commune est comprise dans ce montant, avec une mise à jour du parc automobile et immobilier de la commune. Une mission d'expertise est prévue en 2020 afin d'affiner les besoins réels.
Communication 6231, 6236, 6238	124 834	-8,2 %	Ces postes sont en offres de marché. Ils sont impactés par la Covid-19, notamment au niveau culturel.
Fêtes et cérémonies 6232	100 700	-18,7 %	Cet article concerne les festivités et animations municipales (fêtes du printemps, de la musique, cinéma en plein air...), les vins d'honneur ainsi que les projets pédagogiques de l'école de musique. Impacté par la Covid-19 et l'annulation de certaines manifestations.
Ecoles (crédits de fonctionnement et renouvellement des livres bibliothèque)	35 043	+ 5,9 %	Le budget 2020 propose une augmentation de 1% des crédits affectés par élève, majorée de l'évolution du nombre d'élèves.
Transports collectifs 6247	23 675	-33,4 %	Transports en bus dans le cadre de l'activité scolaire et déplacements du service Enfance-jeunesse, très impacté par la Covid-19.
Frais de gardiennage 6282	22 500	-8,9 %	Sécurisation des sites et événements communaux y compris la saison culturelle, impacté par la Covid-19.
Frais de nettoyage 6283	44 500	+3,0 %	Le nettoyage des vestiaires des complexes sportifs et de Sémaphore est en offre de marché, impacté par la Covid-19 mais les crédits sont revus en fonction de prescriptions sanitaires générales plus lourdes.
Versements organismes de formation 6184	21 196	-8,9 %	Formations payantes hors CNFPT, impacté par la Covid-19 avec annulation de certaines prestations.
Cotisations organismes divers 6281	15 578	+ 6,9 %	Sont compris les cotisations diverses (ex : AMF, ADUHME, APVF, Villes et villages fleuris, G20, FREDON etc.) Hausse de cotisations souvent liées à la population de référence.
Taxes foncières et autres impôts versés 63512, 637	41 500	-17,8 %	Ce poste est constitué notamment de certaines taxes (foncières, eaux...) et par certains droits sur des manifestations non transférés au chapitre 65.
Total général chapitre 011	2 569 912	-8,2 %	Baisse due à la maîtrise des dépenses et à l'impact de la crise sanitaire et des mesures de confinement

❖ **Chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés : 4 975 000 €.**

Les charges de personnel représentant près de 57 % des charges de fonctionnement de la Commune, la maîtrise de ce poste reste un enjeu primordial. Le budget 2020 confirme l'effort de maîtrise de la masse salariale avec un budget présenté avec un montant identique à celui du budget 2019.

Il est rappelé que le budget 2019 avait été présenté en diminution de 0,8% du budget 2018, ce qui témoignait déjà du travail de maîtrise engagé. Les choix organisationnels de la collectivité sont indissociables de la maîtrise de cette évolution.

Cette évolution est à mettre en lien avec les mesures prises concernant l'augmentation du point d'indice en 2016 (+0.6%) et 2017 (+0.6%), le PPCR, ainsi que l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) traditionnellement évalué à environ entre +1% et +2% par an.

Le réalisé fait apparaître une baisse qui témoigne de cette maîtrise dans un contexte défavorable. Chaque départ à la retraite ou mutation s'intègre dans la réflexion sur les besoins de la collectivité et peut être l'opportunité de réorganisations éventuelles au sein des services.

L'année 2020 voit s'appliquer la 3^{ème} phase du Parcours Professionnels Carrière et Rémunération (PPCR) qui a pour conséquence de réviser les grilles indiciaires de certains cadres d'emplois et peut être estimé autour de +0,3%. Les analyses nationales laissent apparaître un impact cumulé GVT + PPCR supérieur à 1,5% en 2020.

L'augmentation rapide des besoins liés à celle de la population est un défi important pour la commune, notamment dans le cadre de l'Enfance et la Jeunesse où des recrutements ont été rendus nécessaires ces dernières années afin d'assurer l'encadrement des enfants (pour rappel l'exemple de la hausse du nombre de repas en restauration scolaire de 38 529 repas en 2014 à près de 60 000 en 2020), hausse du nombre d'élèves illustrée par les deux extensions de l'école Pierre-et-Marie-Curie rendues nécessaires.

Le retour à la semaine de 4 jours et la signature du « Plan Mercredi » depuis la rentrée 2019 ont amené à redéployer les ressources pour faire face à la modification des besoins. Cette organisation est pérennisée sur 2020.

Les nouveaux équipements comme la Maison des Jeunes, la Maison des Associations ou la Salle des fêtes constituent une offre supplémentaire sur le territoire et entraînent des besoins humains nouveaux.

L'impact de la crise sanitaire en termes de masse salariale est limité en raison du statut de la fonction publique territoriale et du choix de la collectivité de maintenir les rémunérations des agents les plus précaires (temps non complet) qui auraient pu perdre le bénéfice des heures complémentaires régulières directement impactées par les mesures de confinement.

La fermeture des services culturels a un impact certain sur les dépenses en matière d'intermittents mais l'importance des protocoles sanitaires imposés dans le cadre de la crise sanitaire a des impacts sur la sollicitation de agents d'entretien notamment.

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses suivantes, qui sont ajustées ligne par ligne, à total égal, par rapport au réalisé 2019, avec notamment :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Versement transports 6331	52 000	+4 %	
Cotisations CNFPT / CDG 6336	54 000	+8 %	
Rémunération principale, autres indemnités, NBI, SFT, etc. 64111, 64112, 64118	2 876 000	+1,6 %	
Autres rémunérations (intermittents, contractuels, apprentis) 64131, 64138, 64162, 64168, 6417	495 000	-5,7 %	Ce poste comprend le recours aux contractuels en renforts/remplacements, et aux intermittents dans le cadre des actions culturelles
Médecine du travail, pharmacie 6475	21 500	-2,3 %	

Cotisation CNAS 6474	32 500	+3,2 %	Maintien de l'offre CNAS au bénéfice des agents et retraités
Cotisations URSSAF 6451	530 000	+0,0 %	
Cotisations Retraite 6453	700 000	-0,7%	
Cotisation Assurance Personnel 6455	115 000	+4,5 %	
Total général chapitre 012	4 975 000	+0,0 %	Effort de maîtrise de la masse salariale est poursuivi.

❖ **Chapitre 014 – atténuations de produits : 40 000 €.**

La contribution de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) est prévue à hauteur de 40 000€ (réalisé 35 922 € en 2019).

❖ **Chapitre 065 – Autres charges de gestion courante : 602 886 €.**

Ce chapitre est principalement constitué des dépenses suivantes :

Description	Montant budget 2020	Evolution par / BP 2019	Commentaires
Indemnités, cotisations et frais de formation des élus	125 000	+10,6 %	L'enveloppe des indemnités des élus est augmentée, avec l'intégration des nouveaux conseillers délégués. Sont intégrées les cotisations et frais de formation
Redevances pour concessions, brevets... droit et valeurs similaires	41 600	-20,5 %	Crédits relatifs aux droits SACEM, SADC etc... payés auparavant à l'article 637 (chapitre 011). Impacté par la Covid-19
Créances éteintes et non-valeur	2 000	-90 %	Retour de la stabilité des crédits après le pic de « rattrapage » des dossiers par le comptable en 2018 (près de 19 800 €)
Contribution EPF SMAF	18 000	+12,5 %	Il s'agit des frais de gestion dus à l'EPF SMAF pour des dépenses engagées sur le patrimoine acquis pour le compte de la Commune, variables selon l'exercice
Contribution SIEG	70 000	+12 %	Notifié le 5 mai 2020 à 69 177,56 €
OGEC Ecole Sainte Cécile	39 680	+65,5 %	Le budget 2020 propose une augmentation de 1% des crédits affectés par élève mais le nombre d'élèves est en baisse et surtout il intègre la prise en charge des classes préélémentaires
CCAS	125 000	+56,3 %	La subvention au CCAS est réajustée cette année à la hausse, des charges supplémentaires étant prévues (prestations et remboursements de salaires), que les excédents des exercices antérieurs ne peuvent pas financer intégralement
Subventions associations et autres personnes de droit privé	115 606	+5,1 %	Il s'agit de subventions aux associations, ainsi que pour les troupes en résidence (23 100€)

			Maintien du soutien au tissu associatif et aux projets portés par les coopératives des écoles
Charges diverses	66 000	-0,8 %	Reversements des inscriptions élèves Ecole de Musique aux communes de Blanzat, Châteaugay, Nohanent, Durtol. Ajusté par rapport au réalisé de 2019 (64 666,75 €)
Total général chapitre 65	602 886	+11,18 %	45 000 € liés à l'augmentation de la subvention CCAS 41 600 € liés à l'intégration des droits SACEM, SACD etc.

❖ **Chapitre 66 – charges financières : 227 980 €.**

Ce montant est constitué par les intérêts d'emprunts de la dette communale (145 300 €) ainsi que les charges d'actualisation due à l'EFP SMAF (12 745 €), auxquels il convient d'ajouter, pour la première fois en 2020, dans le cadre du travail d'évolution des normes budgétaires et comptables, les intérêts courus non échus (ICNE) des emprunts pour un montant de 69 935 €, ces derniers n'ayant pas été tous contractés au 1^{er} janvier de l'exercice.

Ces crédits, qui participent au principe de sincérité budgétaire, seront mandatés au comptable public en fin d'exercice pour être contrepassés au début de l'exercice suivant, pour un montant supérieur, la part des intérêts suivant en principe une courbe progressive dans l'encours d'une dette, à l'inverse du capital qui suit une courbe dégressive.

Financièrement, seul le BP 2020 sera donc impacté et à partir de 2021, les ICNE inscrits au budget devraient donc a minima être neutres, sauf nouvel emprunt contracté en cours d'année.

❖ **Chapitre 67 – charges exceptionnelles : 95 000 €**

Ces crédits sont liées à des annulations de titres de recettes sur des exercices antérieurs (15 000 €), l'inscription prévisionnelle d'une somme de régularisations au titre de la mise en place, pour la première année en 2019 et toujours dans le cadre l'évolution des normes budgétaires et comptables, de la procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice suivant, pour un montant de 10 000 €, ainsi que d'une enveloppe d'autres charges de 70 000 €, dont 55 000 € au titre de la régularisation d'écritures concernant le sinistre de l'école de musique en 2017 (voir chapitre 77 en recettes de Fonctionnement).

❖ **Chapitre 023 – dépenses d'ordre virement à la section d'investissement : 868 389,77 €**

❖ **Chapitre 042 – opérations d'ordre de transfert entre sections : 500 105 €**

Ce chapitre valorise les dotations aux amortissements des biens immobilisés et des charges à étaler. On retrouve les mêmes crédits en recettes d'Investissement au chapitre 040.

3. La section d'Investissement

La section d'Investissement du budget 2020 s'équilibre à hauteur de **3 576 999,09 €**.

	Dépenses	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
001	Déficit 2019 reporté		390 393,32
16	Emprunts et dettes assimilées		300 840
20	Immobilisation incorporelles	9 000	108 900
204	Subventions équipement versées	124 250	96 104
21	Immobilisations corporelles	212 218	1 585 202,77
23	Immobilisations en cours	24 090	0
27	Autres immobilisations financières		152 731
Op11	Sémaphore		0
Op17	La Prade	462 260	56 490
040	Opérations d'ordre transfert sections		34 520
041	Opérations patrimoniales		20 000
Total		831 818	2 745 181,09
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			3 576 999,09

	Recettes	Restes à réaliser	Crédits nouveaux
021	Virement section de fonctionnement		868 389,77
001	Excédent 2018 reporté		0
1068	Excédent fonctionnement capitalisé		855 774,32
024	Produits des cessions		171 000
10	FCTVA		629 830
10	Taxe Aménagement		30 000
13	Subventions investissement reçues	366 437	124 633
16	Emprunts et dettes assimilées		0
27	Immobilisations financières		10 830
040	Opérations d'ordre transfert sections		500 105
041	Opérations patrimoniales		20 000
Total		366 437	3 210 562,09
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			3 576 999,09

3.1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées des chapitres suivants :

Restes à réaliser (RAR) 2019 : 366 437 €

❖ **Chapitre 001 – Excédent d'investissement reporté par anticipation : pas d'excédent d'investissement reporté (déficit)**

❖ **Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 868 389,77 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 023 des dépenses de fonctionnement.

❖ **Chapitre 024 – Produits de cessions : 171 000 €**

Sont inscrites ici les recettes provenant de vente de terrains ou d'immeubles. Le budget prévoit notamment:

- la régularisation des écritures de sortie d'actif passées à la suite du sinistre de l'école de musique en 2017 (55 000 €).

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 500 105 €**

Nous retrouvons ici le versement de la section de fonctionnement identifié au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, à savoir les dotations aux amortissements des biens immobilisés et des charges à étaler.

❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 20 000 €**

Il s'agit d'écritures d'ordre concernant la régularisation en dépense définitive, des avances versées dans le cadre des marchés publics de travaux qui vont s'inscrire également en dépenses d'investissement au chapitre 041 (mise en conformité et modernisation de Sémaphore, extension du cimetière notamment).

❖ **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 515 604,32 €**

Dans le cadre de ce budget, ce chapitre est constitué des recettes issues /

- du Fonds de Compensation TVA (FCTVA), notifié cette année à 629 830 € montant important directement lié aux dépenses d'investissement importantes réalisées en 2018,
- de la quote-part de 70% des recettes de taxe d'aménagement, partage en lien avec les transferts de compétences vers Clermont Auvergne Métropole (30 000€),
- de l'excédent de fonctionnement capitalisé, d'un montant de 855 774,32€.

❖ **Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 124 633 €**

Sont notamment inscrits dans le cadre de ce budget :

- Une participation financière de Clermont Auvergne Métropole au titre des dépenses de modernisation des équipements de Sémaphore : **90 000€**
- Le remboursement par l'OPHIS de dépenses d'investissements, en études et travaux, réalisées dans le cadre de l'aménagement de la ZAC des 3 Fées : **15 150€**
- Remboursement d'emprunt Trisomie 21 pour les travaux du local de la Prade : **19 483€**

❖ **Chapitre 16 – Emprunts et assimilés : 0,00 €**

Après le recours en 2019 à un emprunt de 1 200 000 € auprès de la Banque Postale, il n'est pas prévu de nouvel emprunt en 2020.

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 10 830 €**

Ce chapitre prévoit le remboursement de la quote-part d'annuité de dette correspondant aux compétences transférées par Clermont Auvergne Métropole.

3.2 Les dépenses d'investissement :

Restes à réaliser (RAR) 2019 : 831 818€
--

Le budget d'investissement 2020 permettra la finalisation d'équipements structurants tels que l'opération Salles des Fêtes / Maison des Associations au domaine de la Prade ou l'installation de panneaux photovoltaïques au complexe sportif Jean-Marie-Bellime, par l'intermédiaire des restes à réaliser.

Les crédits nouveaux permettront à la fois la concrétisation d'opérations ponctuelles d'aménagements (à l'image de l'extension du cimetière) et la mise en œuvre des premières études relatives à des équipements structurants qui seront déployés au cours de la nouvelle mandature, tels que notamment la restructuration du complexe sportif Jean-Marie-Bellime ou la construction d'un bâtiment dédié à l'accueil collectif de mineurs et aux activités périscolaires, afin de continuer de faire évoluer les équipements publics d'une commune de près de 10 000 habitants et améliorer la qualité du service rendu à tous les Cébazais.

Ainsi, au-delà des RAR de l'année 2019, le budget 2020 prévoit **2 745 181,09 €** de crédits nouveaux de dépenses d'investissements.

3.2.1 Un programme d'investissement qui reste diversifié :

❖ **Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 108 900 €**

Le budget prévoit des crédits affectés aux études pour préparer les investissements et les projets de demain, ainsi qu'à des licences et logiciels informatiques.

Sont notamment inscrits :

- Un audit de l'étanchéité de la toiture de certains bâtiments : **15 000 €**
- Un audit sur les chaudières au sol et murales des bâtiments : **25 000 €**
- Une étude pour la construction d'une structure dédiée pour l'Accueil collectif de mineurs et le périscolaire : **15 000 €**
- Les prestations de l'équipe chargée des études, du suivi et de conseil concernant la ZAC des trois fées : **25 000 €**
- L'installation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur le logiciel de gestion des RH (obligation légale) : **6 000 €**
- L'achat, le paramétrage et la mise en service d'une nouvelle version du logiciel BL Enfance (services Enfance / Jeunesse et Petite Enfance en lien avec la CAF) : **21 460 €**
- L'achat et l'installation de 4 licences Acrobat : **1 100 €**
- L'achat et l'installation d'une licence Teamviewer Business : **340 €**

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 56 850 €**

Sont notamment inscrites :

- Des crédits pour l'aide des particuliers à la rénovation de la façade de leur résidence : **1 000 €**
- La fourniture et pose de bornes électriques escamotables à l'abord des terrains et du bâtiment au complexe sportif de la Prade afin d'éviter des locations et demande de branchement coûteux chaque année : **14 500 €**
- La rénovation de l'éclairage du court couvert de tennis du complexe sportif Jean-Marie-Bellime (sous réserve d'une subvention de la fédération) : **30 000 €**

❖ **Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 1 585 202,77 €**

Sont inscrits dans ce chapitre la majorité des investissements matériels et des travaux envisagés.

En matière de **travaux**, peuvent être notamment cités :

- **Cimetière - extension :**
 - Etudes, Maîtrise d'œuvre et travaux : **410 000 €**
- **Espaces Verts – Parc Montgroux :**
 - Étanchéité et remise en eau du bassin devant le Mémorial : **20 000 €**
 - Aménagement des abords du rucher communal : **2 000 €**
 - Signalisation générale du parc **7 000 €** et des aires de jeux **1 000 €**
- **Ecoles :**
 - Travaux de modernisation de la salle de jeux et de la cour de l'école maternelle Jules-Ferry : **45 000 €**
- **Accueil Collectif de Mineurs et périscolaire:**
 - **Diverses études pour la construction d'une structure d'accueil de loisirs : 74 070,77 €**
- **Culture :**
 - 1^{ère} phase de modernisation et mise en conformité du bâtiment de Sémaphore : **280 000 €**
 - Création et aménagement d'un accès PMR au parking de Sémaphore : **5 765 €**
- **Bâtiments communaux (locaux, logements...) :**
 - Rénovation des réseaux d'assainissement des locaux rue de Fontenille loués à Clermont Auvergne Métropole : **15 000 €**
 - Rénovation de logements (**26 000 €**) situés au sein du groupe scolaire Pierre-et-Marie-Curie (16 000 €), du groupe scolaire Jules-Ferry (5 000 €) et rue des Farges (5 000 €)
- **Sécurité :**
 - Travaux de mise aux normes électriques dans certains bâtiments demandés par la commission de sécurité : **20 000 €**
 - Rénovation et sécurisation des toitures de certains bâtiments : **30 000 €**
- **Hôtel de Ville :**
 - Travaux d'accessibilité, dans le cadre de la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche de l'Ad'Ap incluant notamment les groupes scolaires et la crèche : **97 750 €**
 - Travaux de rénovation et d'aménagement intérieur : **25 000 €**

En matière d'**équipements**, peuvent être notamment cités :

▪ **Equipements sportifs :**

- Achat de moquettes et de chariots de transports au gymnase Jean Zay : **18 000 €**
- Fourniture et pose de filets relevables sur l'ensemble des terrains du complexe sportif de la Prade : **4 000 €**
- Pose de buts homologués de football au complexe sportif de la Prade : **1 600 €**
- Achat d'une sonorisation dans l'espace sportif : **150 €**
- Installation d'un nouveau portail d'accès au complexe sportif de la Prade **6 500 €** et d'un digicode de sécurisation **470 €**
- Rénovation de l'alarme de la buvette du complexe sportif de la Prade : **2 500 €**
- Achat d'une autolaveuse : **7 600 €**

▪ **Ecoles :**

- Réalisation de câblage en vue du déploiement futur de tableaux numériques à l'école élémentaire Jules-Ferry : **32 500 €**
- Achat de divers équipements (mobilier, informatiques...) pour l'école Jules-Ferry : **10 600 €**
- Achat de divers équipements mobiliers pour l'école Pierre-et-Marie-Curie : **2 710 €**
- Achat d'une mallette pédagogique pour le RASED : **1 650 €**
- Achat d'équipements pour le logement d'urgence (maternelle Jules-Ferry) : **3 500 €**

▪ **Petite Enfance :**

- Fourniture et pose d'un nouveau puits de lumière à la crèche : **3 000 €**
- Installation de blocs-parkings devant la crèche : **1 000 €**
- Achat de matériels et de mobiliers : **1 605 €**

▪ **Maison des Jeunes :**

- Raccordement du bâtiment à la fibre : **6 000 €**
- Achat d'un réfrigérateur avec porte vitrée et serrure : **800 €**
- Achat d'une table de ping-pong : **500 €**

▪ **Maison des associations :**

- Achat de divers équipements techniques tels que notamment coffre, grilles caddies, lave-linge et sèche-linge, vitrine et panneau d'information : **4 870 €**

▪ **Budget écologique participatif :**

- Au titre d'actions restant à déterminer : **25 000 €**

▪ **Sécurité :**

- Renouvellement d'extincteurs : **4 000 €**
- Achat de divers équipements et mobiliers par le service Police municipale : **960 €**

▪ **Restauration scolaire et ACM (ALSH) :**

- Achat d'équipements (dont chariot de distribution de repas et armoire froide) pour le restaurant scolaire : **6 260 €**
- Divers équipements également pour les autres services Enfance-Jeunesse (accueil de loisirs, atsem...) : **1 665 €**

▪ **Culture :**

- L'acquisition d'équipements et d'instruments pour l'Ecole de Musique : **12 000 €**
- L'acquisition de mobiliers, de matériels de scène et de sons et lumières pour Sémaphore : **73 772 €** dont 5 perches motorisés (60 000 €)

- **Aménagements liés à la gestion de la crise sanitaire Covid-19 :**
 - Achat de stations de désinfection: **3 000 €**
 - Aménagements et équipements divers (ex : plexiglas etc.) : **5 000 €**

- **Aménagements urbains :**
 - Achat de divers équipements et de mobiliers urbains : **15 000 €**
 - Solde des illuminations de fin d'année 2019 : **11 350 €**
 - Achat et renouvellement de défibrillateurs : **2 650 €**
 - Installation de stationnements vélos devant plusieurs bâtiments ou équipements publics : **3 000 €**

- **Services municipaux:**
 - Achat d'un microtracteur pour le service Environnement : **50 000 €**
 - Achat d'un fourgon équipé d'une rampe amovible aux Ateliers municipaux : **35 000 €**
 - Achat d'un véhicule électrique pour la Police Municipale : **20 000 €**
 - Achat de divers matériels et équipements pour le service Environnement : **6 500 €**
 - Achat de divers matériels et équipements pour le service Ateliers Techniques / Logistique : **6 500 €** et pour les manifestations et animations communales : **5 000 €**
 - Achat de divers matériels de nettoyage (dont une mini autolaveuse, des aspirateurs...) par le service Entretien des locaux : **6 180 €**
 - Achat et renouvellement de divers équipements (PC et téléphones fixes et mobiles, écrans, imprimantes, cartes GSM, centrales téléphoniques etc...) par le service informatique/téléphonie pour l'ensemble des services : **35 735 €**
 - Achat de divers équipements par le service Cébazat événements : **2 490 €**

En ce qui concerne le patrimoine communal, **30 000 €** sont inscrits pour des acquisitions foncières, avec leurs frais notariaux, de terrains nus (15 000 €) et bâtis (15 000 €).

Des crédits sont également prévus au titre de la régularisation des écritures de sortie d'actif, suite au sinistre de l'école de musique en 2017 (**55 000 €** répartis entre les comptes 2135, 2158, 2183, 2184 et 2188).

❖ **Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 0 €**

❖ **Opération 17 – Domaine de la Prade : 56 490 €**

Cette opération budgétaire regroupe l'ensemble des investissements réalisés sur le site du Domaine de la Prade.

Sont inscrits :

- Le solde des marchés de travaux ainsi que divers aménagements de faible volume concernant l'opération de la Salle des Fêtes et de la Maison des Associations : **8 000 €**,
- L'achat des équipements (informatique, mobilier...) destinés à l'ouverture et la mise en fonctionnement du bâtiment : **18 490 €**,
- La modernisation de l'éclairage de la salle de restauration du périmètre des séminaires et formations : **2 000 €**,
- Les premières études destinées à la réhabilitation du Château : **28 000 €**.

3.2.2 Des dépenses obligatoires :

Certaines dépenses viennent, par ailleurs, obligatoirement impacter le budget d'investissement.

❖ **Chapitre 001 – Déficit d'investissement 2019 reporté : 390 393,32 €**

Correspond au résultat courant de l'exercice précédent, hors restes à réaliser (voir page 3/23 : Balance du budget communal 2019).

❖ **Chapitre 16 – Emprunts : 300 840 €**

L'amortissement des emprunts communaux (289 840 €), prenant notamment en compte l'amortissement de l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2019 et le prêt sans intérêts de 55 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales, versé en 2018 pour le financement de la Maison des Jeunes, remboursable sur 5 ans (11 000 € par an).

❖ **Chapitre 27 – Autres immobilisations financières : 152 731 €**

Il s'agit des participations versées à l'EPF SMAF AUVERGNE relative aux acquisitions foncières réalisées pour le compte de la Commune.

❖ **Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées : 39 254 €**

Est inscrite le versement de l'attribution de compensation « Investissement » au profit de Clermont Auvergne Métropole déterminée dans le cadre des transferts de compétences.

❖ **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 520 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes de fonctionnement.

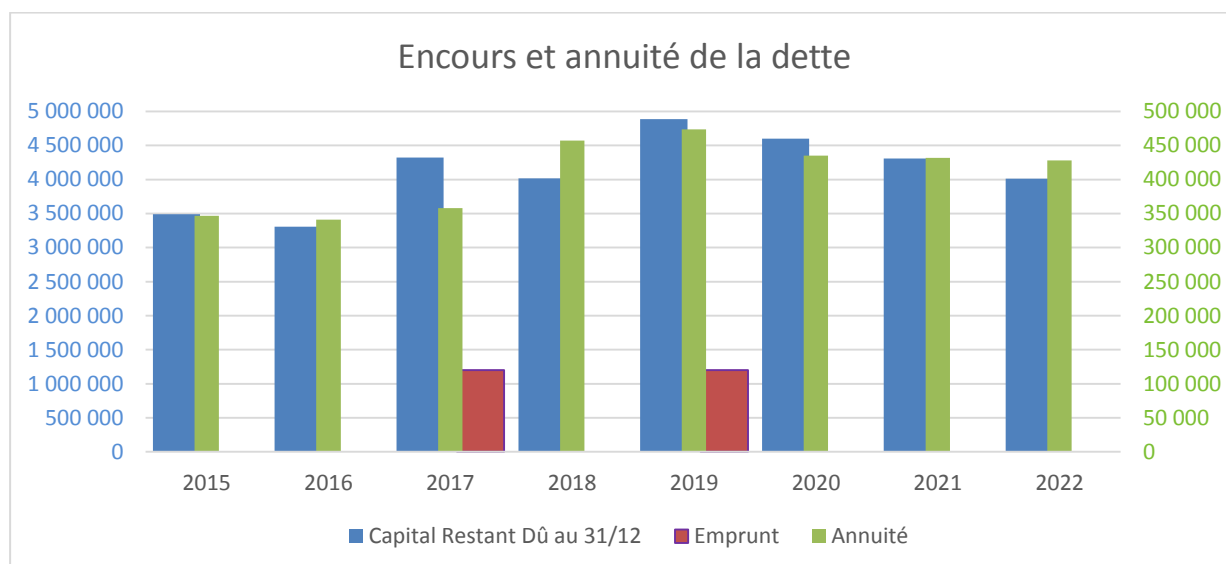
❖ **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 20 000 €**

Ce chapitre vient faire écho au montant inscrit en recettes d'investissement.

4. Situation de la dette

4.1 Capital restant dû (CRD) :

Concernant le BP 2020, la projection concernant le capital restant dû est la suivante :



4.2 Détail de l'encours de dette (en €) :

A ce jour, la dette communale est constituée de 5 emprunts en cours d'amortissement auprès de 5 établissements :

- Caisse Française de Financement Local
- Crédit Foncier de France
- Crédit Mutuel ARKEA
- Caisse d'Épargne et de Prévoyance
- La Banque Postale

Auxquels s'ajoute un prêt sans intérêts de la CAF, pour un montant de 55 000 €, destiné au financement de la Maison des Jeunes et remboursable sur 5 ans de 2019 à 2023 (11 000 €), pour un tableau qui retrace l'historique de 2014 à 2020, évolution qui s'établit comme suit :

Année (au 01/01)	2014	2016	2018	2020
CRD	3 663 440,64 €	3 488 969,98 €	4 322 739,83 €	4 890 124,77 €
Capital c/1641	179 814,51 €	182 233,35 €	305 515,76 €	300 836,74 €
Intérêts c/66111	172 805,50 €	158 862,07 €	151 975,07 €	145 295,87 €
Total annuité	352 620,01 €	341 095,42 €	457 490,83 €	446 132,61 €
Population	7 621	7 589	8 048	8 711
CRD/Population	480,70 €	459,74 €	537,12 €	561,37 €
Annuité/Population	46,27 €	44,95 €	56,85 €	51,21 €

La dette par habitant reste très inférieure à l'endettement moyen de la strate, qui était de 874 € par habitant en 2018 et de 860 € en 2019 (source DGCL).

